

**CS COMMUNICATION & SYSTEMES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 31 532 765 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 692.000.946**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

**1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME**

<b>Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 25 juin 2010 au 25 Mai 2011</b>	
Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	3.62684 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 25 mai 2011	228.729
Valeur comptable du portefeuille au 25 mai 2011	3.626.504,72 euros
Valeur de marché du portefeuille au 25 mai 2011*	1.125.346,68 euros

\*cours de clôture : 4,92 euros

<b>Flux bruts cumulés du 25 juin 2010 au 25 mai 2011</b>		<b>Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme</b>				
	<b>Achats</b>	<b>Ventes/ Transferts</b>	<b>Positions ouvertes à l'achat</b>		<b>Positions ouvertes à la vente</b>	
<b>Nombre de titres</b>	132.258	125.273	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
<b>Echéance maximale moyenne</b>			-	-	-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	5,528136	6,108146	-	-	-	-
<b>Montants</b>	731.140,11	765.185,66	-	-	-	-

**2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 26 MAI 2011, JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF**

Nombre de titres détenus de manière directe : 228.729 représentant 3.62684 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS Communication & Systèmes par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnu par l'AMF : 38.127 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce : 190.602 ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital : 0 ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 ;
- l'annulation, conformément à la trente deuxième résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2010 : 0.

### **3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 30 juin 2011
  - **Titres concernés** : actions ordinaires
  - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 630 655 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 221 901 à la date du 15 avril 2011, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 408 754 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
  - **Prix maximum d'achat** : 20 euros
  - **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
    - l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 01.10.2008 approuvée par l'AMF le 01.10.2008 ;
    - l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce ;
    - la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
    - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
    - l'annulation, sous réserve de l'adoption de la dix huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011.
  - **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 soit jusqu'au 30 décembre 2012.
-